

• Alliance contre le tabac en Ile-de-France • Association des Acteurs Lorrains en Tabacologie (AALT) • Association d'Aide aux Victimes du Tabagisme (AAVT) • Association Interdisciplinaire de Recherche sur le Tabagisme en Basse-Normandie (AIRBN) • Association Nationale des Sages-femmes Tabacologues • Association Périnatalité Prévention Recherche Information (APPR) • Association pour la Recherche sur le Cancer (ARC) • CaméraSanté • Capitale Stop/Tabac • Comité d'Education Sanitaire et Sociale de la Pharmacie Française (CESPHARM) • Comité National contre les Maladies Respiratoires (CNMR) • Comité National Contre le Tabagisme (CNCT) • Coordination Bretonne de Tabacologie (CBT) • Coordination de Lutte Anti-Tabac Azur Méditerranée (CLATAM)



• Espace de Concertation et de Liaison Addictions Tabagisme (ECLAT) • Fédération Française de Cardiologie (FFC) • Fédération Française des Oncologues Médicaux (FFOM) • France Réseau des Acteurs en Tabacologie Ligérien (FRACTAL) • Institut Rhône-Alpes-Auvergne de Tabacologie (RAAT) • Les Droits des Non-Fumeurs (DNF) • Ligue nationale contre le cancer (LNCC) • Ligue Vie & Santé • Mieux Vivre sans Tabac • Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) • Observatoire Sanitaire et Social des Activités Festives (OSSAF) • Office Français de prévention du Tabagisme (OFT) • Paris Sans Tabac (PST) • Réseau Hôpital Sans Tabac (RHST-A) • Société Française de Santé Publique (SFSP) • Société Française de Tabacologie • Tabac & Liberté

Communiqué de presse

Paris, le 26 février 2010

LA CONVENTION CADRE DE L'OMS DE LUTTE ANTITABAC

FETE SON 5^{ème} ANNIVERSAIRE

La Convention-Cadre de l'OMS pour la Lutte AntiTabac (CCLAT) est le premier traité initié par l'Assemblée mondiale de la Santé, l'organe décisionnel suprême de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Depuis la conclusion des négociations début 2003, la CCLAT a été ratifiée par 168 pays (le dernier en date étant la Tunisie), la France s'étant engagée à suivre les recommandations du traité en le ratifiant dès le 19 octobre 2004.

L'objectif clairement avoué des 38 articles de la CCLAT est de « *protéger les générations présentes et futures des effets sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques dévastateurs de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée de tabac.* »

Ce premier traité international de santé publique décrit l'ensemble des mesures ayant pour objet de contrer l'épidémie mondiale de tabagisme, étant donné la nature exceptionnellement néfaste des produits de tabac et le tort que causent les industriels qui les fabriquent.

Les recommandations et la réglementation qui en découlent s'appuient sur des observations et des connaissances scientifiques solidement établies. Parmi ces mesures, la protection des individus contre l'exposition à la fumée de tabac ; les avertissements sanitaires graphiques sur les paquets de cigarettes ; l'interdiction du parrainage et de la publicité en faveur des produits du tabac ; mais aussi la non ingérence de l'industrie du tabac dans les politiques publiques...

L'engagement du Président Obama contre les mensonges et la manipulation des industriels du tabac aux Etats-Unis, devrait inciter notre gouvernement à prendre des mesures fortes, pour empêcher la main mise du lobby pro-tabac sur les instances décisionnaires françaises : avertissements sanitaires graphiques repoussés, augmentation des prix limitée... Le clientélisme en faveur d'intérêts économiques est flagrant : les exemples contre des mesures efficaces abondent, et les victimes du tabagisme sont toujours 15 fois plus nombreuses que les décès attribuables aux accidents de la route chaque année.

Les acteurs du contrôle du tabac attendent que le gouvernement choisisse enfin le camp de la santé publique, une façon de respecter des engagements signés il y a 5 ans.

Contact : Clémence CAGNAT-LARDEAU (Directrice – Coordinatrice) : 06 50 54 69 06 / ccagnat.act@gmail.com
Professeur Yves MARTINET (Président) : 06 83 51 31 69 / y.martinet@chu-nancy.fr

L'Alliance contre le tabac, coalition créée par six associations à la suite de la promulgation de la Loi Évin, regroupe aujourd'hui une trentaine de membres intervenant dans le contrôle du tabac.